

# Répressions et déportations en France et en Europe (1939-1945)

## Perspectives et enjeux

Entre 1939 et 1945, l'Allemagne nazie étend sa domination sur une grande partie du continent européen. Dans les territoires sous son contrôle, elle entend maintenir l'ordre et assurer la sécurité de ses forces occupantes face à des populations considérées comme plus ou moins hostiles. La répression est assurée par des administrations militaires d'occupation, qui disposent de forces de police aidées des services de contre-espionnage de la *Wehrmacht* et par les services de l'Office central de sécurité du Reich (RSHA), qui réunit police de sûreté d'État et services de renseignements du parti nazi. Des unités militaires ou des commandos constitués pour des missions particulières peuvent jouer un rôle répressif majeur dans certains cas.

Les formes de répression varient dans le temps et selon les espaces européens, avec un net décalage entre les niveaux de violence atteints à l'Est, en comparaison d'une première répression « à visage légal » à l'Ouest : condamnations à des peines de prison, détentions administratives, exécutions de condamnés à mort ou d'otages, massacres de masse. Dans ce contexte, la déportation devient un dispositif répressif permettant d'éloigner les individus ou les groupes jugés dangereux, de statuer sur leur sort si nécessaire, de les utiliser comme force de travail ou de les envoyer à la mort, immédiatement ou après avoir épuisé leur capacité productive.

À l'Ouest, la répression connaît un durcissement avec le déclenchement de la guerre à l'Est et la montée en puissance des résistances armées. La pression est de plus en plus forte sur les populations, à mesure que la guerre tourne en faveur des Alliés et que l'espoir d'une libération grandit. La répression finit par prendre des formes extrêmes avec l'application de méthodes terroristes contre tous ceux qui sont considérés comme des ennemis, armés ou non.

À l'Est, une répression très brutale s'exerce dès l'occupation de la Pologne, véritable terrain d'expérimentation des pratiques nazies. Elle s'exacerbe avec l'invasion de l'URSS et le début d'une guerre d'anéantissement. Des groupes entiers sont voués à la disparition faute de moyens pour survivre ou à l'élimination immédiate : responsables politiques, prisonniers de guerre, communautés juives. La décision de lancer l'extermination des juifs à l'Est puis dans l'ensemble de l'Europe se traduit par la rationalisation puis l'industrialisation de la mort de masse. La déportation permet d'amener les victimes jusqu'au lieu de leur exécution.

Le cas de la France permet d'illustrer et de comprendre l'évolution générale, d'autant que sa situation particulière subit l'influence des événements à l'Ouest comme à l'Est. La répression s'intensifie à partir de 1941 et aboutit au déchaînement de violence de 1944, avant et après le débarquement allié en Normandie. Les convois vers les camps de concentration sont organisés jusqu'au dernier moment. La déportation des juifs de France est organisée à partir du printemps 1942 ; la haine antisémite sévit tant qu'un juif, fut-il un enfant, reste à portée et peut être arrêté.

Étudier les processus de répression et de déportation mis en œuvre par les nazis en France et en Europe, c'est comprendre la capacité de destruction d'une idéologie fondée sur les principes de sujétion et de transformation du monde sur des bases inégalitaires. C'est comprendre l'importance dramatique de la complicité de tous ceux qui ont accepté de collaborer avec les nazis par conviction idéologique et/ou pour satisfaire des ambitions personnelles. C'est constater la terrible efficacité d'une politique rationnelle et méthodique de domination, qui n'exclut pas une part d'improvisation, inhérente au régime nazi.

Pourtant, aussi perfectionnés et organisés soient-ils, ces dispositifs terroristes et mortifères ont montré leurs limites. Mis en place par des êtres humains contre d'autres êtres humains, ils ont provoqué la souffrance et le décès de millions d'individus. Ils ont pourtant échoué dans leur

entreprise d'élimination collective. Partout, à tout moment, par des actes discrets et modestes ou par des actions spectaculaires et héroïques, des hommes et des femmes se sont efforcés de lutter contre les nazis et contrecarrer leurs projets de domination et d'extermination.

Travailler sur le thème du CNRD, c'est prendre conscience de la menace que peut faire peser une idéologie et un régime politiques fondés sur la concentration des pouvoirs, la hiérarchisation des groupes humains et la haine contre de supposés ennemis. C'est comprendre pourquoi la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité » qu'ont revendiquée et défendue les résistants français et étrangers en France, et nombre de combattants de l'ombre en Europe durant la Seconde Guerre mondiale, demeure une protection pour tous aujourd'hui, si chacun veille et s'oblige à la faire vivre, en se rappelant les temps pas si lointains où on a voulu la faire disparaître définitivement.

Eric Brossard

Professeur relais au Musée de la Résistance nationale à Champigny